



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
Direction de l'Accueil,  
de l'Accompagnement des  
Etrangers et de la Nationalité  
(DAAEN)



## PROGRAMME DE SÉMINAIRE

### ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES FEMMES PRIMO-ARRIVANTES FACE AUX VIOLENCES ET AUX DISCRIMINATIONS

Le jeudi 24 janvier 2019 de 9h00 à 17h30

Etap' HABITAT (Salle 2A), au 2 rue Georges Ducrocq à METZ (57070)

Projet piloté et réalisé par l'ADRIC avec le soutien du Ministère de l'Intérieur (DAAEN) et de la DRDJSCS Grand Est.

#### PUBLIC :

Ce séminaire s'adresse à l'ensemble des acteurs-trices (salarié-e-s et bénévoles) du Grand Est engagés directement ou indirectement dans l'accueil et l'accompagnement des femmes primo-arrivantes.

#### OBJECTIFS

- Sensibiliser sur la réalité complexe des discriminations et des violences dont sont victimes les femmes primo-arrivantes ;
- Mieux situer les enjeux liés à ces domaines d'action dans le cadre des politiques de lutte contre les discriminations, de l'intégration des publics migrants primo-arrivants et de l'égalité femmes-hommes ;
- Proposer des moments d'échanges de connaissances et d'outils sur la spécificité des violences faites aux femmes (violences conjugales, mutilations sexuelles, mariages forcés) ;
- Rendre lisible et visible la nécessité d'acquérir des connaissances approfondies et des outils de travail en réseau pour mieux accueillir et accompagner ces femmes dans la lutte contre les discriminations et les violences.

#### DÉROULEMENT ET CONTENU

9h00 : Accueil des participant-e-s

9h15 : **EXPOSÉ-DEBAT : Observer et analyser**

Intervenante : **Fatima LALEM, ADRIC**

## **Exposé sur les thèmes suivants :**

- Une approche globale des phénomènes de cumul des discriminations (discriminations multicritères) auxquels sont exposées les femmes primo-arrivantes : racisme, sexisme, discriminations liées au milieu social, à l'âge, à l'orientation sexuelle, etc.
- Une approche des situations des femmes primo-arrivantes face aux doubles violences et des situations liées à la précarité administrative, aux phénomènes d'isolement et/ou de ségrégation, de repli communautaire etc. ; présentation de la démarche interculturelle pour éviter les stigmatisations et optimiser le travail d'accueil et d'accompagnement
- Un focus sur la fonction sociale des valeurs citoyennes (liberté, égalité, fraternité, égalité femmes-hommes, laïcité) comme véritables leviers dans la lutte contre les discriminations, les violences et les exclusions liées au sexe et à l'origine.
- Une approche des méthodes, des outils et des ressources à mobiliser pour rendre opérationnelle l'action partenariale et pour élargir/pérenniser le réseau existant.

**11h15** : Pause

**11h30** : **Débat et échanges** avec la salle, en vue de dégager des pistes de réflexion et d'action à approfondir lors des ateliers de l'après-midi.

**12h15**: Déjeuner libre

## **13h30 : ATELIERS – Mieux Agir**

Ce deuxième temps de la journée sera consacré à la mise en place d'ateliers pour l'approfondissement de certains aspects spécifiques des violences faites aux femmes migrantes primo-arrivantes, à travers les axes suivants :

**Atelier 1 (animé par l'AIEM)**: Les différentes formes de violences conjugales dans le contexte migratoire, notamment par rapport aux femmes primo-arrivantes : comment accueillir et écouter la parole d'une femme migrante victime de violence conjugale ? Comment l'accompagner ?

**Atelier 2 (animé par la Fédération GAMS)**: Les mutilations sexuelles féminines : éléments pour une analyse approfondie des situations vécues par les femmes primo-arrivantes par rapport aux pratiques de l'excision. Quelles réponses préventives, médicales et/ou juridiques face à l'excision ? Quelle est la posture appropriée dans l'accueil et l'accompagnement des victimes : prévalence et données socioculturelles des mutilations sexuelles féminines ?

**Atelier 3 (animé par l'association Voix de Femmes)** : Le phénomène des mariages forcés auprès des jeunes filles et des femmes primo-arrivantes : comment renforcer leurs capacités à faire valoir leurs droits face au mode opératoire de la famille ? Quels sont les outils juridiques du droit commun et les mesures de protection spécifiques ? Comment organiser une action de prévention collective ?

## **16h30 : Restitution en plénière des travaux des ateliers**

La restitution des ateliers sera assurée par des rapporteurs choisis parmi les participants (10 minutes de parole chacun). Elle permettra de dégager les acquis, les pistes de réflexion et d'actions quant aux thèmes abordés, ainsi que les besoins existants en termes de formation et d'approfondissement.

**17h15** : **Synthèse du séminaire, par Fatima LALEM**

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

### **INSCRIPTION GRATUITE ET OBLIGATOIRE**

Le nombre de places étant limité, merci de bien vouloir vous inscrire [à partir de ce lien](#).

Pour plus d'informations, merci de nous contacter à l'adresse suivante : [inscription@adric.eu](mailto:inscription@adric.eu)